

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 7 avril 2003, à 20:00 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Serge Jacques, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

53-2003

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que l'ordre du jour de la présente session
soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

54-2003

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que le procès verbal de la séance régulière du
3 mars 2003 et de la séance spéciale du 23 mars 2003
soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

55-2003

**L'ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2002 -
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport financier de l'année 2002 de la Municipalité de Saint-Victor, représentant des recettes de 2 867 675 \$, des dépenses de 2 815 150 \$ et un excédant des recettes sur les dépenses de 52 525 \$.

ADOPTÉ

56-2003

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES LIVRES DE
L'ANNÉE 2003 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
VICTOR**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer la firme comptable Blanchette Vachon et Ass., 11 165 2^{ème} avenue Saint-Georges, comme vérificateur des livres de la Municipalité de Saint-Victor pour l'année financière 2003.

ADOPTÉ

57-2003

DEMANDE DE MADAME BRIGITTE LECLERC

ATTENDU la demande, de Madame Brigitte Leclerc pour fermer l'accès entre la Rue Poulin et l'entrée en arrière du garage municipal de la Municipalité de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu que le Conseil Municipal demande à l'Inspecteur Municipal de fermer l'accès, entre la Rue Poulin et l'entrée privée du garage municipal, par des blocs de béton pour ne plus avoir de circulation automobile par cette entrée, mais par contre il devra laisser un passage pour la circulation des véhicules tout terrain. Messieurs Pierre Tardif et Steve Plante ne sont pas d'accord avec cette dite décision.

ADOPTÉ

58-2003

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON BEAUCE

ATTENDU la demande d'aide financière faite par Moisson Beauce.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor
participera pour un montant de 50,00 \$ en guise d'aide
financière pour Moisson Beauce.

ADOPTÉ

59-2003

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION CROISÉE DES
CHEMINS**

ATTENDU la demande d'aide financière faite par la
Fondation Croisée des chemins.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor
participera pour un montant de 150,00 \$ en guise de
participation financière à la Fondation Croisée des
chemins.

ADOPTÉ

60-2003

CÉGEP BEAUCE-APPALACHES - DEMANDE D'UNE COMMANDITE

ATTENDU la demande de commandite de Cégep Beauce-
Appalaches pour participer à un stage en France.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, que la demande de commandite faite par le
Cégep Beauce-Appalaches pour que des étudiants
participent à un stage en France est refusée.

ADOPTÉ

61-2003

DEMANDE C.P.T.A.Q. - MONSIEUR RENALD GIROUX

ATTENDU le projet de Monsieur Renald Giroux pour construire une résidence, laquelle demeurera rattachée à une propriété acéricole.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers ont pris connaissance de ce dossier.

ATTENDU que la présente demande est conforme en tous points avec les règlements de la Municipalité de Saint-Victor.

ATTENDU que le projet ne peut être situé ailleurs sur le territoire de la Municipalité.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande dans le dossier de Monsieur Renald Giroux et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire et Activités Agricoles du Québec.

ADOPTÉ

62-2003

DEMANDE C.P.T.A.Q. - MONSIEUR RAYMOND (A) VEILLEUX

ATTENDU le projet de Monsieur Raymond (A) Veilleux pour vendre son érablière à son fils.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers ont pris connaissance de ce dossier.

ATTENDU que la présente demande est conforme en tous points avec les règlements de la Municipalité de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande dans le dossier de Monsieur Raymond (A) Veilleux et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire et Activités Agricoles du Québec

ADOPTÉ

63-2003

DEMANDE C.P.T.A.Q. - MONSIEUR ALAIN LECLERC

ATTENDU le projet de Monsieur Alain Leclerc pour construire une résidence sur sa terre.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers ont pris connaissance de ce dossier.

ATTENDU que la présente demande est conforme en tous points avec les règlements de la Municipalité de Saint-Victor.

ATTENDU que le projet ne peut être situé ailleurs sur le territoire de la Municipalité.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Serges Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande de Monsieur Alain Leclerc et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire et Activités Agricoles du Québec.

ADOPTÉ

64-2003

DEMANDE C.P.T.A.Q. - MONSIEUR STÉPHANE BERNARD

ATTENDU le projet de Monsieur Stéphane Bernard pour aliénation de sa résidence.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers ont pris connaissance de ce dossier.

ATTENDU que la présente demande est conforme en tous points avec les règlements de la Municipalité de Saint-Victor.

ATTENDU que le projet ne peut être situé ailleurs sur le territoire de la Municipalité.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande de Monsieur Stéphane Bernard et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire et Activités Agricoles du Québec.

ADOPTÉ

65-2003

**AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE -
RENOUVEAU VILLAGEOIS**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Jean-Paul Bernard, et le Secrétaire-Trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à signer le protocole d'entente dans le cadre du Programme de renouvellement urbain et villageois, dossier numéro 520149.

ADOPTÉ

66-2003

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-VICTOR
- APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2002**

ATTENDU la demande de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor pour approuver les états financiers de l'année 2002 et de verser le solde dû pour l'année 2002, soit 3 008,00 \$.

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor approuve et adopte le rapport financier 2002 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Victor, présentant des recettes de 34 805 \$, des dépenses de 64 881 \$ et un déficit de 30 076 \$ tel qu'établi dans le dit rapport financier.

ADOPTÉ

67-2003

**PROJET DE SUBDIVISION - CAISSE POPULAIRE DE
SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie des lots 212-5, 212-6, 217-1, 212, 215, 214 et les lots 212-C, 212-3, 212-4, 214-1, 214-2, 214-3 et 214 pour créer le lot 731 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring préparé par l'arpenteur géomètre, Monsieur Yves Thibodeau, le 5 mars 2003 sous le numéro 3419 de ses minutes. Le Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTÉ

68-2003

AUTORISATION POUR SIGNATURE - CAISSE POPULAIRE

Proposé par Monsieur Serge Jacques,
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Jean-Paul Bernard, et le Secrétaire-Trésorier, Monsieur Marc Bélanger, à signer tous les documents nécessaires des ententes et contrat avec la Caisse Populaire Desjardins du Royaume de l'érable pour échange de terrain.

ADOPTÉ

69-2003

OFFRE DE SERVICE PAR LES CONSULTANTS F.B.G.

ATTENDU l'offre faite par les Consultants F.B.G. pour faire la cartographie des infrastructures de nos services municipaux.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme des Consultants F.B.G. pour faire la cartographie des infrastructures des services municipaux de la Municipalité de Saint-Victor. Lorsque l'ouvrage sera terminé la firme devra venir faire un exposé au Conseil Municipal de Saint-Victor.

ADOPTÉ

70-2003

MANDAT À LA M.R.C. ROBERT-CLICHE - INSTALLATIONS SANITAIRES

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la M.R.C. Robert-Cliche pour faire la vérification de la conformité des installations sanitaires au Lac Fortin. Ce mandat devra être exécuté sur une période de 2 ans, soit la moitié en 2003 et l'autre moitié en 2004.

ADOPTÉ

71-2003

PROJET DE SUBDIVISION - HERVÉ BISSONNETTE ET SHIRLEY KONG

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 210 pour créer le lot 210-52 du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor-de-Tring préparé par l'arpenteur géomètre, Marie-Andrée Gallant, le 20 mars 2003, sous le numéro 962 de ses minutes. Le Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTÉ

72-2003

RÈGLEMENT NUMÉRO 41-2003

Aux fins d'autoriser un emprunt par billets au montant de 160 000 \$ pour en acquitter le coût, dans le but de faire l'achat d'une rétrochargeuse et un balai ramasseur.

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'achat d'une rétrochargeuse et d'un balai ramasseur pour les services de voirie municipale, de déneigement et d'entretien de chemin d'été de la Municipalité de Saint-Victor.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billet pour payer le coût des dépenses projetées.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance tenue le 24 mars 2003.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 41-2003 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil Municipal de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit :

- ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2. Le Conseil Municipal de Saint-Victor est autorisé à faire l'acquisition d'une rétrochargeuse et d'un balai ramasseur pour l'entretien des chemins d'hiver et d'été et de voirie municipale tel que décrit sur l'estimation des coûts de 160 000 \$.
- ARTICLE 3. Le Conseil Municipal de Saint-Victor décrète une dépense, n'excédant pas 160 000 \$ remboursable sur 10 ans.
- ARTICLE 4. Le Conseil décrète à cette fin un emprunt de 160 000 \$ remboursable en 10 ans.
- ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et prélevé, chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéanciers annuelles.
- ARTICLE 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

JEAN-PAUL BERNARD

MARC BÉLANGER

73-2003

**DEMANDE DE SOUMISSION - RÉTROCHARGEUSE ET BALAI
RAMASSEUR**

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres du
Conseil, de mandater le Secrétaire-Trésorier, Monsieur
Marc Bélanger, à demander des soumissions publiques
pour l'achat d'une rétrochargeuse et un balai
ramasseur.

ADOPTÉ

74-2003

MANDAT POUR PROJET DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor désire poursuivre le circuit patrimonial déjà commencé.

ATTENDU que le Société du Patrimoine de Saint-Victor de Beauce demeure l'organisme privilégié pour accomplir ce travail.

ATTENDU que la Société du Patrimoine de Saint-Victor de Beauce apporte déjà sa contribution pour une partie du projet.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
Secondé par Monsieur Serge Jacques,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil :

Que la Municipalité de Saint-Victor mandate la Société du Patrimoine de Saint-Victor de Beauce d'effectuer la réalisation de 7 panneaux d'interprétations et d'en faire la promotion.

Que la Municipalité de Saint-Victor alloue une somme de 4690,00 \$ pour couvrir une partie des frais nécessaires à ce mandat, conditionnellement à l'obtention d'une subvention gouvernementale pour permettre la réalisation du projet.

ADOPTÉ

75-2003

ENTENTE AVEC FERME DONALD VACHON

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, de mandater le Maire, Monsieur Jean-Paul Bernard, et le Secrétaire-Trésorier, Monsieur Marc Bélanger, pour signer un protocole d'entente avec Ferme Donald Vachon pour le soufflage pour l'hiver 2003 - 2004.

ADOPTÉ

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,
 Secondé par Monsieur Serge Jacques,
 Et résolu, à l'unanimité des membres du
 Conseil, que les comptes suivants soient approuvés et
 adoptés pour paiement:

205	TéluS	19,59	\$
206	Distribution Praxair	41,75	\$
207	Hydro-Québec	1 148,89	\$
208	R.P.M. Tech	433,36	\$
210	Hydro-Québec	36,20	\$
211	Cogéco Câble	51,40	\$
212	CiTi Capital financement	1 147,01	\$
216	Hydro-Québec	597,24	\$
256	Essor	654,00	\$
255	Hydro-Québec	2 674,22	\$
288	Hydro-Québec	662,55	\$
289	Wajax	3 278,21	\$
299	Cordonnerie Bureau	57,51	\$
300	Armand Lapointe Eupieusement	273,93	\$
301	Garage Irenée Groleau	86,12	\$
302	Garage Bizier Inc.	42,73	\$
303	Excavation André Gosselin	4 775,77	\$
304	Serrurier Rancourt	735,30	\$
305	Magasin Coop	625,75	\$
306	Telvic Mobilité	48,76	\$
307	Garage Marc Bureau	265,34	\$
308	Formiciel	222,22	\$
309	Colis-Express	17,92	\$
310	Béton St-Ephrem	345,08	\$
311	Camions Gilbert	28,76	\$
312	Pièces Universelles	43,81	\$
313	Garage Veilleux et Fils	216,43	\$
314	Laboratoires Certifiés	875,27	\$
315	Telus	35,90	\$
316	Téléphone St-Victor	724,17	\$
317	Ateliers FLPH	1 035,92	\$
318	Alliance Coop	13 928,14	\$
319	Sani Gestion	506,33	\$
320	Ferme Donald Vachon	2 950,41	\$
321	Distribution Praxair	137,75	\$
322	Radio-Onde	378,90	\$
323	Porte de Garage A. Bégin	161,04	\$
324	Centre du Camion Amiante	1 420,32	\$
325	Daniel Cliche Avocat	172,54	\$
326	Les Extincteurs Kaouin	233,45	\$
327	Laboratoire de Canalisations	837,38	\$
328	M.R.C. Robert-Cliche	5 492,09	\$
329	Hercule Fortin inc.	458,84	\$
330	Biolab	591,46	\$
331	Bureautique Guy Drouin	90,25	\$
332	Sifto Canada	3 807,01	\$
333	Garage Redmond	126,28	\$

334	Garage Alain Bolduc	1	339,97	\$
335	L.P.Tanguay		145,29	\$
336	Garage Gilles Roy	1	851,26	\$
337	Equipement Denis Roger	1	486,12	\$
338	Entreprise Gasden		795,73	\$
339	Editions FD		103,79	\$
340	Pneus Beaucerons	2	474,98	\$
341	Centre Électrique de Beauce		513,37	\$
342	Ateliers La Griffes		299,06	\$
343	DEBB		143,29	\$
344	Poulin Excavation		573,97	\$
345	R.P.M. Tech.		160,98	\$
346	Sylvain Vachon		10,00	\$

ADOPTÉ

77-2003

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Monsieur Steve Plante,
 Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

JEAN-PAUL BERNARD

LE SECRÉTAIRE TRÉSORIER

MARC BÉLANGER

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

RÈGLEMENT NO. 41-2003

1. Conformément à la Loi sur les Élection et les Référendums dans les municipalités, le règlement no. 41-2003, a été soumis à la procédure d'enregistrement mardi le 22 avril 2003 entre 9h00 et 19h00 à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor.
2. Avis public a été publié le 9 avril 2003 annonçant cette procédure.
3. Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement a été fixé à 1864. Le nombre de personnes requises pour soumettre le règlement à un scrutin référendaire est de 197 conformément à l'article 553 de la Loi.
4. À la fin de la procédure d'enregistrement aucune personne habile à voter ont inscrit leur nom au registre.
5. Conformément à l'article 554 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, le règlement no. 41-2003 est approuvé par les personnes habiles à voter pour ce règlement.
6. Lecture de ce certificat a été faite ce 22 ième jour d'avril 2003, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, à 19:00 heures.

Je soussigné, Marc Bélanger, secrétaire-trésorier de la Corporation municipale de Saint-Victor, certifie sous serment d'office les faits ci-haut.

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Victor, ce 22 ième jour d'avril 2003.

MARC BÉLANGER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER